

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Bonne Année. — Chez les Aveugles de guerre anglais. — « Le Livre Parlé ». — Réduction sur l'abonnement téléphonique. — Nos pensions et la déclaration de l'impôt sur le revenu. — Notre Maison. — Candidats au renouvellement du Conseil d'Administration. — Renouvellement des cartes de circulation sur les transports en commun de la Région Parisienne. — Renouvellement des cartes de chemins de fer, — Légion d'Honneur. Dans la Presse Combattante allemande.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Cotisations pour l'année 1936. — Procès-verbal de la réunion de la Régionale de Bordeaux le 8 décembre 1935. — Départementale des Bouches-du-Rhône. — Régionale du Nord. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8.2
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
† M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. Ducq, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^{re} HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

BONNE ANNÉE

Nous tenons à ce que le premier Bulletin de l'U. A. G. qui paraît en 1936, apporte aux nombreux amis et bienfaiteurs de notre Association nos vœux les plus sincères pour l'année qui commence. Qu'elle soit pleine de prospérité et de joie pour ceux qui ne cessent depuis de longues années de nous témoigner leur plus vive sympathie à laquelle nous sommes toujours extrêmement sensibles.

Nous souhaitons aussi à tous nos camarades, ainsi qu'à leurs familles, de conserver la santé et espérons qu'ils trouveront en 1936 toutes les satisfactions qu'ils désirent.

LE BUREAU.

CHEZ LES AVEUGLES DE GUERRE ANGLAIS

« LE LIVRE PARLÉ »

En traversant Londres au début de cette année, j'ai rendu une visite au centre des aveugles de guerre anglais dont l'Association est généralement connue sous le nom de Saint-Dunstan's et j'ai pensé que raconter à nos camarades les quelques points qui m'ont frappé dans cette visite pourrait peut-être les intéresser.

Reçu là par Sir Jan Fraser, député aux Communes, Président de l'Association, l'accueil le plus sympathique m'a été réservé par ce camarade dont la fraternelle bienvenue m'a permis de constater combien il était agréable d'entretenir de bonnes relations avec les aveugles de guerre des pays étrangers. Nous avons causé de nos Associations, de leur composition qui est sensiblement la même, — l'U. A. G. étant un peu supérieure en nombre, — de la vie de nos camarades, des pensions dont nous pourrions par exemple parler entre nous lors de l'Assemblée Générale.

Sous l'aimable conduite de Sir Jan Fraser, j'ai visité Saint-Dunstan's, que quelques-uns de nos camarades connaissent, arrêtant surtout mon attention sur ce qui constitue les services de cette Association. La question des pensions étant définitivement réglée chez nos camarades anglais, leur organisation est surtout une grande Amicale qui a pour but l'entraide des Aveugles de guerre, tant au point de vue de secours en cas de besoin comme nous le pratiquons, qu'à l'appui professionnel pour le placement des travaux exécutés ou l'emploi des masseurs, dactylographes, téléphonistes, etc... qui sont encore nombreux outre-Manche ; il faut noter, en effet, qu'il y a plus de 1.000 aveugles de guerre anglais qui exercent à l'heure actuelle un métier. La propagande nécessaire à toute cette organisation tient une grande place à Saint-Dunstan's, demande un personnel assez nombreux, comprenant rien qu'à Londres environ 25 secrétaires, ce qui dépasse de loin les moyens d'action que nous employons.

En ce moment, les aveugles de guerre anglais s'intéressent vivement au « Livre Parlé » dont ils ont résolu le problème par le moyen du phonographe et qu'ils répandent dans tout le pays et ses colonies.

Le public est tenu au courant de ce travail et j'ai pu entendre, quelques jours avant ma visite, une causerie faite à la T. S. F. par le Président Fraser qui, traitant le sujet d'une façon très claire, a donné au micro quelques exemples de lecture par le nouveau procédé. Mon hôte me guidant dans la salle où travaille l'opérateur, m'a présenté l'appareil employé pour la lecture aux aveugles. C'est un phonographe, de la taille de ceux que nous connaissons, dont la particularité est de tourner à 32 tours à la minute, au lieu d'environ 80, ce qui permet d'utiliser les disques de grandeur moyenne, tout en ayant une audition de 25 minutes par face ; un disque donnant donc 50 minutes de lecture il faut de 8 à 12 disques pour enregistrer selon son importance la teneur d'un livre. Ces disques, en matière incassable, sont prêtés aux camarades comme les bouquins ordinaires d'une bibliothèque, expédiés dans une espèce de petite mallette qui, pour un livre de 8 disques, — on m'a montré par exemple « Le Typhon », le bel ouvrage de Joseph Conrad, — représente l'épaisseur d'à peine trois doigts. L'Association de Saint-Dunstan's a obtenu pour ses expéditions des tarifs spéciaux fixés à 2 pence par envoi, ce qui n'est pas très ruineux, et obtenu surtout des auteurs l'exonération des droits de reproduction, ce qui leur permet d'abaisser simplement le prix de revient. Le tirage d'un ouvrage revient évidemment assez cher à l'Association mais est encore une chose possible et le camarade auquel on prête ces livres gratuitement n'a qu'à faire l'acquisition d'un appareil reproducteur. Il en a été créé de trois types : le premier marche électriquement et, vendu au prix de revient, coûte un peu plus de £ 5, soit environ 400 francs.

Le second, destiné aux campagnes qui ne sont pas encore pourvues d'électricité, se remonte à la manivelle et coûte par conséquent moins cher.

Quant au troisième, il est dans une petite mallette, et au lieu de reproduire le son à haute voix, est muni de deux écouteurs, ce qui permet au camarade de lire son livre sans s'occuper de ce qui se passe autour de lui, et sans gêner les voisins, donnant par exemple à sa femme le loisir de vaquer aux soins du ménage sans souci du bruit que cela peut occasionner. Tous ces appareils peuvent également tourner plus vite et servir alors pour l'utilisation des disques ordinaires.

C'est un très grand pas accompli dans l'œuvre d'émancipation

que nous cherchons tous, mais on pourra dire que ce n'est pas la perfection. En effet, nous avons vu ici deux tentatives différentes de « livre parlé » par le moyen du film sonore qui présentait l'avantage de donner une plus longue durée d'audition sous une forme plus réduite. Avec ce système, on n'aurait même pas eu besoin, comme il est nécessaire pour les disques, de mettre un petit numéro en braille sur chaque face, mais, le grand écueil du film est le prix très élevé de l'appareil reproducteur qui, lors des essais auxquels nous avons assisté à Paris, était estimé au moins à 2.000 francs, chiffre qui nous a même été indiqué comme inférieur au prix réel d'une machine de cette sorte par d'autres personnes que nous avons consultées.

C'est pourquoi, les Anglais ont, sans plus tarder, adopté le système du phonographe pour le livre parlé et je dois dire que l'audition en est fort agréable, claire et reposante.

Nos camarades français se demanderont sans doute pourquoi l'« U. A. G. » n'a pas encore pris l'initiative de mettre au point, non seulement des appareils de cette sorte, ce qui ne serait peut-être pas trop difficile à trouver, mais aussi de faire éditer des disques intéressants, nécessitant bien entendu de nombreuses démarches possibles à faire pour obtenir des facilités de transport, d'édition, etc. C'est une réflexion qui vient naturellement à l'esprit, mais il faut remarquer que notre Union se dirige de plus en plus en cette voie de récupération de liberté et de confort pour ses adhérents. Notre Maison, sur le point d'être achevée, présente bien ce caractère d'innovation, car elle est la première maison créée spécialement pour des aveugles, dans laquelle ils pourront se mouvoir librement, vivre avec aisance, trouver un endroit où tout peut être réuni pour eux. Avec ce merveilleux centre que constituera notre Maison, il y aura là tous les éléments propices à la recherche de ces nouveaux procédés qui peuvent nous être si utiles. Ayant déjà accompli ce bel effort, je ne crois pas que l'« Union des Aveugles de Guerre » soit au-dessous de cette tâche. Il faut pour cela, qu'utilisant l'esprit d'Union qui existe beaucoup plus qu'on ne le pense chez nous, nous employions notre activité dans un sens d'amélioration sociale qui pourrait ainsi servir à tous les aveugles de France. Des ressources seront nécessaires, car dans ce but, il en faudra encore davantage pour réaliser tout ce que nous n'avons encore qu'en pensée ; et puis, il faudra aussi du temps disponible, ce qui n'est pas toujours facile à trouver.

En m'entretenant amicalement avec nos camarades pour leur raconter ce que j'avais remarqué d'intéressant chez les aveugles de guerre anglais, j'ai pensé que ces quelques points pourraient retenir leur attention et qu'ils pourraient ainsi collaborer à un programme propre à apporter quelque amélioration à notre sort commun.

H. A.

Réduction sur l'abonnement téléphonique

Nous avons fait parvenir à nos camarades par voie de circulaire copie de la lettre que M. Mandel a adressée au Ministre des Pensions pour l'informer qu'il acceptait d'étendre à tous les aveugles de guerre pensionnés à 100 % pour cécité et bénéficiaires de l'article 10 les avantages de l'article 94 de la loi de finances de mars 1930 qui accordait une réduction de 50 % sur l'abonnement au téléphone. Ceci vient à la suite d'une démarche de notre Bureau qui a fait valoir auprès des Ministres intéressés la grande utilité du téléphone pour les aveugles ; les Ministres ont compris combien étaient précieuses pour nous, qui vivons beaucoup par les sons, ces sortes d'aides qui nous redonnent un peu de liberté.

Il faut remarquer que peu d'avantages ont été réservés dans cet ordre de choses aux aveugles qui n'ont pour ainsi dire pas d'appareillage, mais se trouvant dans une situation tout à fait particulière peuvent avoir une amélioration de leur sort par l'application de nouveaux procédés ou la dotation de nouveaux moyens propres à les émanciper en partie. C'est pourquoi les aveugles sont considérés maintenant en France, comme ils le sont d'ailleurs à l'Etranger, comme une catégorie spéciale qui pourra faire l'objet d'attentions particulières.

Nous donnons ici copie des lettres de M. Mandel, Ministre des Postes, et de M. Maupoil, Ministre des Pensions, que nous remercions vivement de leurs bienveillantes interventions en notre faveur.

Lettre de M. Mandel, Ministre des P. T. T., à M. Maupoil, Ministre des Pensions :

« Mon cher Collègue et ami,

« Vous avez bien voulu me demander, à la requête de M. Scapini, d'accorder à tous les aveugles de guerre la réduction de 50 % dont

bénéficient pour leur abonnement téléphonique les invalides de guerre cumulant les conditions maxima des articles 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919.

« Vous m'avez fait savoir à ce sujet qu'à votre avis la cécité avec l'article 10, en raison du traitement même fait aux aveugles, peut être considérée comme équivalente à une invalidité à 200% (100% plus 10 degrés article 12).

« J'ai en conséquence le plaisir de vous faire connaître que je prescris d'accorder la réduction de 50% susvisée à tous les aveugles de guerre bénéficiaires de l'article 10.

« Veuillez agréer, mon cher Collègue et ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Le Ministre des P. T. T. :
« MANDEL. »

M. Maupoil, Ministre des Pensions, à Monsieur le Secrétaire Général de l'U. A. G. :

« Monsieur le Secrétaire Général,

« Vous avez bien voulu me demander d'intervenir auprès de M. le Ministre des P. T. T. en vue d'obtenir une réduction de 50% sur les abonnements téléphoniques des aveugles de guerre.

« J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie de la réponse que vient de m'adresser M. le Ministre des P. T. T. que j'avais déjà saisi de la question et par laquelle il m'informe qu'il accorde satisfaction à votre requête.

« Je suis très heureux d'avoir pu vous être agréable en cette circonstance et vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments dévoués. »

NOS PENSIONS et la déclaration de l'impôt sur le revenu

Par la voie de notre Bulletin et par circulaire, nous avons attiré l'attention de nos camarades sur les divers décrets-lois nous intéressant tout particulièrement. L'un d'eux prévoit que les pensions de guerre, qui jusqu'à présent se trouvaient exonérées du calcul de l'impôt, y seront désormais soumises.

Bien qu'arbitraire et malgré certaines oppositions, cette mesure a été maintenue et nous ne pouvons que nous y conformer. A la veille de l'établissement des déclarations d'impôt qui doivent être remises aux services intéressés avant le 28 février, nous avons cru nécessaire de vous donner quelques indications sur la manière d'établir cette déclaration et plus particulièrement en ce qui concerne nos pensions.

Indiquons de suite que seul le *montant de la pension principale* perçu au cours de l'année écoulée devra figurer dans cette déclaration. Entendons par pension principale celle au taux de 1919, majorée de 100 ou 140% selon que le pensionné est titulaire ou non de la carte du combattant, déduction faite bien entendu des retenues de 3 et 10% par application des décrets d'avril 1934 et juillet 1935. Devront également figurer les suppléments pour enfants, traitements, légion d'honneur, médaille militaire et retraite du combattant.

Afin de faciliter l'établissement de la déclaration, nous vous donnons, ci-dessus, quelques indications :

En première page, *Paragraphe II*, vous indiquerez votre degré d'invalidité suivi de la mention : Article 10 ou articles 10 et 12.

Au *Paragraphe IV*, chapitre 7, vous aurez à porter la somme globale représentée par : votre pension principale, traitements, médaille militaire, légion d'honneur, retraite du combattant, pensions mixtes ou d'autre nature, après déduction toutefois des retenues effectuées en vertu des décrets-lois des 4 avril 1934 et 17 juillet 1935.

Le *Paragraphe V* (Intérêts, dettes contractées, etc...) ne concerne pas les remboursements des prêts consentis par l'Union ou Sociétés similaires.

Si vous versez à une Caisse de Mutuelle Retraite aux Anciens

Combattants, vous porterez le montant de vos cotisations de l'année écoulée au *Paragraphe VI*.

Nous vous rappelons que vos revenus déclarés ne sont pas obligatoirement frappés par l'impôt, les abattements suivants étant prévus :

Pour être imposés, il faut :

à un célibataire : 10.000 francs au moins de revenus,

à un ménage : 15.000 francs,

à un ménage avec enfant en-dessous de 21 ans : 5.000 francs en plus pour chacun des deux premiers, 8.000 francs pour le troisième, 9.000 francs pour le quatrième, 10.000 fr. pour le cinquième.

Des renseignements complémentaires pourront vous être fournis par : le Contrôleur des Contributions Directes, ou par le siège de notre Union. D'ailleurs, de nouvelles formules quelque peu différentes seront probablement mises en circulation. Si celles-ci nécessitent un complément d'informations, nous le ferions par la voix de notre prochain Bulletin.

NOTRE MAISON

Dans notre Bulletin de novembre nous vous disions notre espoir de pouvoir vous annoncer pour le début de l'année l'achèvement de notre Maison.

Après les engagements pris par l'architecte, une reprise très active des travaux eut lieu, mais par suite des gelées de décembre certains corps de métier durent interrompre leurs travaux, ce qui à nouveau amena quelque retard. Sur les instances de la Commission l'architecte a pris de nouveaux engagements qui, souhaitons-le, seront tenus. Tout d'ailleurs a été mis en œuvre pour faciliter l'achèvement des travaux de finition. C'est ainsi que nous avons profité des essais des appareils de chauffage pour entretenir dans notre Maison une température qui permette aux peintres de terminer.

Au cours de sa dernière réunion, la Commission de la Maison a traité de la décoration du rez-de-chaussée et, toujours soucieux des intérêts de l'Union, nous espérons, grâce à l'intervention de notre

Président auprès des Pouvoirs Publics, obtenir une décoration riche dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

L'ameublement de notre Maison qui doit être sobre, pratique et de bon goût, est maintenant commandé ; toutes dispositions ont été prises pour que l'installation soit effectuée dès l'achèvement complet de la construction.

Candidats au Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration n'a pas encore décidé de la date à laquelle se tiendra notre Assemblée Générale ; ce sera certainement plus tard que les années précédentes, notre Assemblée Générale dernière ayant exprimé le vœu de se réunir vers la fin mai : 1° à cause de la saison ; 2° à cause des élections. Cependant, nous demandons dès à présent à nos camarades désireux de poser leur candidature au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration sortant, de nous faire parvenir leurs noms, accompagnés pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de la copie certifiée conforme de leur carte du combattant (couleur jaune).

Renouvellement des Cartes de circulation sur les transports en commun de la Région parisienne

Nous rappelons comme chaque année à pareille époque que les porteurs de cartes de priorité leur permettant de circuler sur les transports en commun de la Région Parisienne ont à faire renouveler leur titre de circulation.

L'échange des cartes est effectué par les services de la *Préfecture de Police* du 6 janvier au 14 février.

Pour bénéficier de ce renouvellement, les pièces suivantes sont nécessaires :

- 1° la carte de 1935,
- 2° une photographie format identité,
- 3° le titre de pension,
- 4° un certificat de domicile ou la dernière quittance de loyer.

Renouvellement des Cartes de chemins de fer

Il est rappelé que le renouvellement des cartes d'invalidité permettant aux pensionnés de guerre de bénéficier de réductions sur les tarifs des grands réseaux de chemins de fer français, doit être effectué au cours de l'année 1936.

Les titulaires doivent formuler leur demande à la mairie de leur domicile, produire une photographie d'identité, de tirage récent (3 cm. sur 4 cm.) et présenter, pour justifier leur qualité de pensionné et permettre de déterminer leur pourcentage d'indemnité, une des pièces indiquées ci-dessous, dans l'ordre de préférence établi par les instructions en vigueur.

1° Carnet de pension ou certificat d'inscription au Grand Livre de la Dette publique ;

2° Titre d'allocation provisoire d'attente en cours de paiement ou dernière modification de l'arrêté ministériel portant concession d'une pension dont la période de validité n'est pas expirée.

Aucune demande ne sera acceptée directement aux services du Comité, tous les dossiers devant être établis et transmis par les soins de la mairie du domicile et être paraphés par le maire.

La demande doit, dans tous les cas, être formulée au moins deux mois avant la date d'expiration de la période de validité mentionnée sur la carte actuelle.

Ce délai est strictement nécessaire aux services du Comité pour effectuer les différentes opérations du renouvellement, lequel portant sur un nombre très important de titres, occasionne un surcroît de besogne considérable au Comité.

Le demandeur ne doit, en aucun cas, joindre la carte dont il est actuellement détenteur à sa demande de renouvellement, il ne rendra cette pièce aux services de la mairie, que lorsque la nouvelle carte lui sera remise. A cet effet il se présentera sans convocation à la mairie à la date d'expiration de ce titre.

En aucun cas, les nouvelles cartes ne seront remises directement par les services du Comité.

Le Comité Départemental de la Seine fait savoir aux camarades du département qu'il est inutile de se présenter rue des Minimes où leur visite ne peut avoir comme conséquence que de compliquer et aggraver la tâche des services et retarder l'exécution du travail.

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 12 décembre 1935, publiant le décret du 29 novembre 1935, sont promus :

Au grade d'Officier :

CHUSSEAU (Clément-Edouard-Arthur), ancien soldat du 88^e Rég. d'Infanterie.

GRANGIER (Claudius), ancien soldat du 133^e Rég. d'Infanterie.

TARTE (Georges-Louis), ancien Maréchal des Logis du 11^e Rég. de Cuirassiers.

Au grade de Chevalier :

(pour prendre rang du 19 février 1935)

BOYER (Joseph-Casimir-Toussaint), ancien soldat du 58^e Rég. d'Infanterie.

Dans la Presse Combattante Allemande

Le numéro de septembre dernier de la revue publiée à Berlin et intitulée « Emploi des victimes de la guerre », contient de nombreux articles, des nouvelles pouvant intéresser les Associations allemandes de combattants. Le service de cette revue nous étant fait nous en extrayons ce qui peut présenter quelque intérêt pour nos camarades, ce qui peut leur faire pénétrer la mentalité des Anciens Combattants allemands.

Du casque ordinaire au casque d'acier. — A Saint-Quentin, il y a 20 ans, environ un an après le début de la guerre mondiale, à la fin d'une journée très chaude, les voitures chargées de blessés et cahotées en tous sens passent dans les rues se dirigeant vers l'hôpital. Là les médecins accomplissent en silence leur pénible devoir. Le médecin général de la marine Auguste Bier, chirurgien conseil du 18^e Corps, est placé devant un cas compliqué d'opération à la tête, un petit éclat de grenade a pénétré dans le cerveau. Il lui faut extraire cet éclat à l'aide d'un aimant imaginé par le capitaine d'état-major d'artillerie F. Schwerd, dans le civil professeur à l'Ecole supérieure technique

de Hanovre. Ce dernier a constaté que 80 % des blessures à la tête sont dues à de très petits éclats ayant une grande puissance de pénétration et produisant d'effroyables blessures. En fin de journée, les deux hommes quittèrent l'hôpital sous le coup de l'émotion ressentie en cette pénible journée, ils étaient silencieux. Le professeur Schwerd rompit le silence pour constater que l'Administration de la guerre n'avait rien fait pour protéger les troupes grâce à un casque d'acier. Le professeur Bier demanda alors la protection du visage, surtout des yeux, d'une part jusqu'au bout du nez, d'autre part jusqu'au bas du cou. Schwerd proposa alors un casque composé de chrome, de nickel et d'acier, se préoccupant en même temps de la forme et de la production par grosses quantités du nouveau casque. Convaincu par cet exposé, Bier avisa le Ministère de la Guerre ; le chef de l'équipement convoqua Schwerd télégraphiquement à Berlin, il le reçut et, convaincu de l'importance de sa communication, lui donna pleins pouvoirs pour l'exécution du travail. En moins de trois mois, le matériel nécessaire à la fabrication est prêt et 400 casques sont fournis à l'Administration de la guerre en vue des essais. Ces essais furent concluants, les casques protégeaient efficacement contre les éclats, aussi la Commission décida-t-elle même que ce casque pourrait servir non seulement pendant les combats, mais en toutes occasions. Le Ministère de la Guerre commanda d'abord 30.000 casques qui furent livrés au front en 1916 et rendirent les plus grands services aux troupes d'assaut amenées devant Verdun.

L'expérience des années suivantes de la guerre a démontré que le casque allemand qui a été de beaucoup le meilleur des différentes coiffures employées a sauvé la vie à beaucoup d'entre eux.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 décembre 1935 une somme de 32.500 fr., se répartissant comme suit :

Allocations naissances	Fr. 1.800
Allocations décès et palmes.....	15.300
Allocation caisse-maladie	15.400

Il y a lieu d'ajouter à ces 32.500 fr. une somme de 22.600 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 27 demandes dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme GÉDIN-DONAT, de Trinité (Martinique) nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Victoire, né le 11 novembre 1935.

Notre camarade et Mme POUBANE, de Rennes (I.-et-V.), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Suzanne, né le 25 novembre 1935.

Notre camarade et Mme DECLERCQ, de Watrelos (Nord), nous font part de la naissance de leur fille Marie, née le 6 décembre 1935.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade VAN LUGGENE, de Tourcoing (Nord), nous fait part du mariage de ses deux filles Solange et Simone, célébré le 2 septembre 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade HAUPTMANN Valentin, de Hochfelden (Bas-Rhin), décédé le 17 décembre 1935 à l'âge de 67 ans.

Né le 20 août 1869 à Melsheim, notre camarade fut mobilisé dans l'armée allemande.

Réformé le 2 février 1917 pour cécité complète, il laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade RAISON Arsène de la Beaumerie, Chevaigné du Maine (Mayenne), décédé le 23 décembre 1935, à l'âge de 61 ans.

Né le 22 septembre 1874, à Chevaigné du Maine (Mayenne), Raison était soldat au 117^e Rég. d'Infanterie. Blessé le 22 septembre 1915 à Marquise par éclat d'obus, réformé à 110 % art. 10 et 12 pour cécité et blessures multiples, Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, il laisse un fils.

De la femme de notre camarade BOYENVAL, de Chilly (Somme), décédée le 1^{er} décembre dans sa 46^e année.

De la belle-mère de notre camarade LALLEMANT, de Thénissey (Côte-d'Or), décédée à l'âge de 75 ans.

De la grand-mère de notre camarade PETITDIDIER, de Lyon (Rhône), décédée à l'âge de 100 ans.

Du beau-père de notre camarade Louis PRAULT, de Châtillon (Indre), décédé à l'âge de 73 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement : Toutain L. 10 fr., — Peltier 10 fr., — Bernard A. 15 fr., — Ballu 10 fr., — Laurent A., 10 fr., — Abderrahmann 20 fr., — Chaudron 20 fr., — Boudra 10 fr., — Le Viavant 6 fr., — Souchard 10 fr., — Chanial 10 fr., — Le Poul' 10 fr., — Belliot 5 fr., — Malinge 10 fr., — Cholau 10 fr., — Le Dain 10 fr., — Leroy A. 10 fr., — Gambert 20 fr., — Vochel 10 fr., — Ferrer 5 fr., — Henaff 5 fr., Bourbon 5 fr., — Adam E. 5 fr., — Bouchet G. 5 fr., — Boche 5 fr., — Leroy H. 5 fr.

Cotisations pour l'Année 1936

Bobon, Montfort, Lerousseau, Médard, Eckert, Favier C., Mézières, Maille, Donadiou, Vin, Malinge, Occis, Duché, Warin, Devienne, Mariet, Barlet, Rasclé, Noël H., Cohen, Pottier, Bourdon, Epstein, Arnould E., Cholau, Gallet-Vast, Houot, Petit A., Leroy A., Laügt, Gourdin, Palmaro, Rouxel, Souchard, Hadot, Viault, Cruzilhac, Fayolle, Fouasse, Colombat, Delplanque, Notelet, Fabre J., Mandet, Becker, Lombard, Podevin F., Lefebvre J., Deguerville, Dupic, Rost, Levasseur, Dehner, Debooserie, Gilles R., Fauque, Raynal, Nicolle, Chanial, Garcelon, Barrat, Lambert L., Chatillon, Le Poul, Fresnay, Belliot, Poirier, Bouillard, Jahan, Mombœuf, Adam, Goubin, Terras, Capitaine, Degoutte, Pagenel, Gauthier R., Henry, Beauval, Bardonnnet, Chambert, Germa, James, Vochel, Tilly, Heuzé Honoré, Kolb, Le Viavant, Héron, Berruel, Tarte, Bourdieu, Gailly, Legris, Vidry, Ferrer, Boé, Serre, André A., Henaff, Bourbon, Adam E., Honoré, Guitteny, Gardette, Le Héret, Fourrer, Poussard, Hennebicq, Gentilhomme, Sarret, Labat, Vachon C., Coat, Robilliard, Authié, Glorieux, Alloï, Delforge, Cochereau, Marsal, Marchand P., Ferezou, Guillard A., Castrec, Granet, Lopital, Delfosse, Le Borgne J., Masson J.-B., Despinardes, Lemaitre, Freixes, Hereng, Bouchet G., Cariou, Harter, Monnin, Richou, Toutain L., Jung, Monribot, Delaunay S., Guit-

ton, Loizeau A., Nadal, Bastide, Griziaux, Chapouillié, Souris-
saud, Leblanc A., Meyer J., Detoc, Molinier A., Bardou, de
Budt, Gautier A., Garrec, Douale, Arnoux F., Coignoux, Pan-
netrat, Bartier, Casdagne, Nicaud, Delorme, Berton R., Fraisse,
Mazaudier, Doguet, Beucher, Poirson, Franc, Corazza, Harrivelle,
Bouzit, Lassalle, Gesta, Peltier.

**Procès-verbal de la réunion
de la Régionale de Bordeaux le 8 décembre 1935**

Le Bureau s'est réuni le 8 décembre 1935 sous la présidence du
camarade Brusson. Un déjeuner familial a précédé la réunion.

Etaient présents : Brusson, président ; Almey, vice-président ;
Laügt, secrétaire ; Lanuc, Michou et Tauzia, membres du Bureau
ainsi que les camarades Gouny, Magat et Marc.

L'ordre du jour a porté sur les questions ci-après :

1° Situation financière de la Section : M. Sédart, trésorier, s'est
excusé par lettre de ne pouvoir assister à la réunion. Ci-après son
compte rendu financier :

Solde en caisse en 1934Fr. 1.674 25

Dépenses :

Une palme 1934.....	60 »	
Facture banquet 1935.....	1.133 »	
Envoi de convocations.....	25 15	1.218 15

Reste en caisse au 8 décembre 1935....Fr. 456 10

sur lesquels il y aura lieu de déduire les frais de réunion du Bureau
et du Secrétariat, soit 60 fr.

Le compte rendu financier est approuvé et le Bureau enregistre
avec reconnaissance l'offre généreuse de notre trésorier de donner pro-
chainement dans un cinéma une représentation au bénéfice de notre
Section.

2° Le camarade Brusson rend compte de la marche des tra-
vaux de la Maison de l'U.A.G. Il donne des explications sur le
fonctionnement futur de notre Maison.

Le camarade Brusson fait part aussi des pourparlers et des démar-
ches en cours tendant à faire bénéficier du statut des grands invalides
les camarades momentanément exclus.

Ensuite à l'unanimité, le Bureau décide de fixer au 29 mars 1936
l'Assemblée annuelle de la Section. En temps utile une convocation
ultérieure fera connaître aux membres de la Section, l'heure et le
lieu de ladite Assemblée qui sera précédée d'un grand banquet
comme les années précédentes.

Le Secrétaire de la Section,
LAUGT.

Départementale des Bouches-du-Rhône

Les camarades de la Section des Bouches-du-Rhône sont avisés
que la réunion de l'Assemblée annuelle de la Départementale, se
tiendra le dimanche 22 mars prochain, à 9 h. 30, à la Maison de
la Mutualité, rue François-Moisson, à Marseille. Un avis sera
adressé ultérieurement aux camarades donnant toutes précisions.

Régionale du Nord

AVIS

Les camarades sont informés que l'Assemblée générale du Grou-
pement a été fixée au dimanche 15 mars, salle du Conservatoire de
Musique de Lille.

Un second avis qui paraîtra sur le Bulletin de février donnera
toutes précisions utiles à ce sujet.

Le Secrétaire,
Léon MURET.

AVIS DIVERS

A vendre :

Piano Pleyel, acajou verni, état neuf, prix : 3.000 francs.

S'adresser au camarade Hervoir, 76, boulevard de Reuilly, Paris (12^e).

♦♦♦

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue et à 10 francs la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, Villemomble (Seine).

♦♦♦

Appareils et lampes de T. S. F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Téléphone : Pigalle 67-28.

♦♦♦

Mme Barbero nous informe qu'elle prendrait en pension un aveugle de guerre auquel elle donnerait ses soins. (Vie de famille, bon air, jardin plein soleil, salle de bains, chambre chauffée). Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Barbero, Villa « Les Bluettes », avenue Notre-Dame-des-Anges, Le Cannet (A.-M.).

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Ville de Marle (Aisne) 45 fr., — Notre camarade Levasseur 400 fr., — Commune de Saint-Rémy (Vosges) 10 fr., — Commune de Mauzé (Deux-Sèvres), 46 fr. 50, — Département de la Vendée 950 fr.

Liste des Donateurs

Mme Théron, Château-Thierry (Aisne) 25 fr., — Mme Ferrant, Saint-Vunimer (Yonne) 10 fr., — « Une bourguignonne » 25 fr., — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 20 fr., — Mme Condamin, Nice 6 fr., — M. E. Lecomte, Marly-la-Ville (S.-et-O.) 500 fr., — M. Gerald Dobède, Bournemouth (Angleterre), 747 fr. — M. Costedoat, Alger 20 fr., — Mme Vve J. Schott, Hurligheim (Bas-Rhin) 100 fr., — Cie d'Assurances « La Nationale-Vie » 500 fr., — Cie d'Assurances « La Nationale-Incendie » 500 fr., — Mme Harlé, Paris (avec affectation Maisons de Repos) 200 fr., — Protection et bonne santé de notre famille 300 fr., — M. Chabaud, Dellys (Algérie) 20 fr., — Mme et M. Wallut, Bruyères-le-Châtel (S.-et-O.) 5.000 fr., — Mme Lebossé, Ste-Adresse (Seine-Inf.) 25 fr., — Mlles Flandin, Marseille 25 fr., — Mme Romezin, Valence (Drôme) 30 fr., — M. Roland Gosselin, Paris 200 fr., — Mme Cornud Pechier, Vallon (Ardèche) 200 fr., — M. Lafargue, Beyrouth (Liban) 200 fr., — M. Gobrecht, Clichy (Seine), 20 fr., — Mme B. Matton, Neuilly-sur-Seine 200 fr., — M. Bimbenet, Saint-Mandé (Seine) 50 fr., — Mme Sens, Marseille 100 fr., — Mlle Liard, Malesherbes (Loiret) 15 fr., M. Blanchard, Paris 10 fr., — Mme Delanne, Remaucourt (Ardennes) 20 fr., — M. Buttolo, Paris 50 fr., — Mlle E. Dobède, Bournemouth (Angleterre) 148 fr., — Mlle Gibert, Claye-Souilly (S.-et-M.) 50 fr., — Divers 209 fr. 60.

IMPRIMERIE
DUBOIS & BAUER
34, RUE LAFFITTE
PARIS (IX^e)
— 1936 —
Le Gérant : DECOËNE

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAJ

